

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-235 du 24 Août 1992

portant approbation du Bilan et des Comptes Annexes de l'Exercice clos au 31 Décembre 1991 de l'Office National des Céréales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 83-447 du 15 Décembre 1983 portant approbation des Statuts de l'Office National des Céréales ;
- SUR rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Juillet 1992 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Sont approuvés le Bilan et les Comptes annexes de l'Exercice clos au 31 Décembre 1991 de l'Office National des Céréales tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

11/4/92

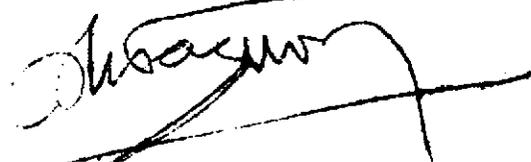
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



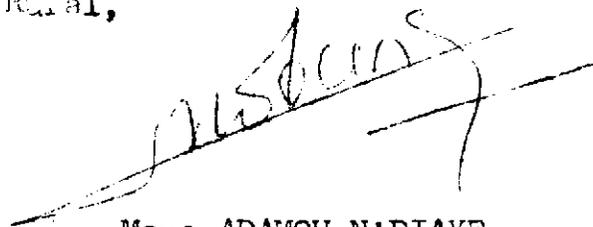
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 RESGPR 4 MPRE 4 MDR 4 AUTRES MINISTERES
17 SCG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3 UNB-FASJEP-ENA 3
IGE-GCONB-CCIB 3 JORB 1.-